

67249



NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

ECA/ACGD/MR/SA/2002

**31 SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

Pretoria, Afrique du Sud

2- 16 mai 2002

RAPPORT DE MISSION

**Souad Abdennebi/Abderrahim
Conseillère régionale pour la promotion des droits des femmes
CAGED/CEA**

687

18.07.02

ABD

c2

RAPPORT DE LA MISSION EFFECTUEE A PRETORIA EN VUE D'ASSISTER A LA 31 SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Une mission a été effectuée à Pretoria du 2 au 8 mai afin d'assister à la 31 session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

Objectifs de la mission

Ma participation à la réunion de la CADHP avait pour objectif de présenter à la Commission les recommandations du Groupe d'Experts sur l'Education aux Droits des Femmes qui s'est tenue à Ouagadougou en décembre 2001.

Participants

il y a avait trente-six (36) Etats parties représentés par cent quarante-huit (148) participants, huit (8) Institutions Nationales de Protection et de Promotion des Droits de l'Homme comptant vingt-cinq (25) participants, cinquante et une (51) ONG africaines et internationales soit deux-cent huit (208) participants et quatre-vingt (80) autres invités. Ce qui fait un total de quatre cent soixante et un (461) participants.

Lieu et agenda

La 31e session de la CADHP s'est tenue à Pretoria à l'Hôtel Colossium du 2 au 16 mai 2002. Les séances de travail étaient publiques et privées et l'ordre du jour portait, entre autres, sur l'examen des plaintes et des rapports des Etats parties (Cameroun, Lesotho, Mauritanie et Togo), l'examen des rapports d'activités des membres de la commission et des rapporteurs spéciaux et sur les déclarations des délégués des Etats, des institutions nationales des droits de l'homme, des ONGs et autres observateurs.

C'est dans le cadre du point 4 réservé aux observateurs que je suis intervenue en présentant une communication sur les recommandations du Groupe d'experts sur l'éducation aux droits des femmes qui s'est tenu à Ouagadougou en décembre 2001.

Présentation de la Commission

La commission qui est chargée d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples sur l'ensemble du continent africain a vu le jour avec la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (entrée en vigueur le 21 octobre 1986) adoptée en 1981, à NAIROBI (KENYA), par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A. Elle a commencé à opérer en 1987.

La CADHPse compose de onze (11) membres élus au scrutin secret par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, sur une liste de personnes possédant une compétence en matière de droits de l'homme et des peuples présentée à cet effet par les Etats parties à la Charte. Les membres sont élus pour une période de six (6) ans, renouvelable.

Les membres actuels sont :

- M. Kamel REZAG-BARA, Président (Algérie)
- M. Jainaba Johm, vice-Présidente (Gambie)
- Dr Angela Melo (Mozambique)
- M. Yasser Sayyid Ahmad El-Hassan (Sudan)
- M. Sawadogo Tapsoba (Burkina faso)
- Dr Mohammed Hatem Ben SALEM (Tunisia)
- S.E. Dr Ibrahim Ali BADAWI EL-SHEIKH (Egypt)
- Dr Nyaméko Barney Pitjana (South Africa)
- M. Andrew Ranganayi Chigovera (Zimbabwe)
- M. Emmanuel Victor Oware DANKWA (Ghana)
- D. Vera Mlangazuwa Chirwa (Malawi)

Le Secrétaire de la Commission M. Germain Baricako est désigné par le Secrétaire Général de l'OUA.

La Commission a créé trois Rapporteurs spéciaux afin de traiter de problèmes humains spécifiques en Afrique dans le domaine des droits des femmes, des prisons, et les exécutions sommaires et arbitraires.

Les missions de la Commission

En plus de l'exécution de toutes autres tâches qui peuvent lui être confiées par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'O.U.A., la Commission est chargée de trois missions principales :

- a. la mission de promotion des droits de l'homme et des peuples,
- b. la mission de protection des droits de l'homme et des peuples,
- c. la mission d'interprétation de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Observations

Ma participation à cette réunion m'a permis de présenter en plénière les recommandations du Groupe d'Experts cité plus haut et dont une copie est jointe au présent rapport, et de sensibiliser d'une manière informelle les membres de la Commission et de nombreux participants oeuvrant dans le cadre des ONGs sur cet aspect très important des droits de l'homme. J'ai eu à discuter par ailleurs avec la Rapporteuse Spéciale sur les Droits de la Femme en Afrique qui a accepté d'insérer la question de l'Education de tous aux droits des femmes dans son prochain Plan d'action. Elle a de plus souhaité travailler en partenariat avec le CAGED dans ce domaine.

J'ai par ailleurs eu plusieurs réunions de travail avec la délégation du Comité régional de mobilisation pour le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Les échanges ont porté sur le processus en cours dans les différentes sous régions. Une réunion avait été organisée avec les représentants de certaines ONGs, délégués gouvernementaux et autres institutions présentes à la session en vue d'adopter des stratégies pour la réussite des réunions des Experts et des Ministres.

Suivi

Un partenariat entre la Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes et moi-même sera établi ultérieurement dans le domaine de l'éducation aux droits des femmes. Une requête sera envoyée dans ce sens par le Secrétaire de la CADHP à Mme Joséphine Ouédraogo, Directrice du Centre africain pour le genre et le développement.



**NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

CENTRE AFRICAIN POUR LE GENRE ET LE DEVELOPEMENT

**Déclaration présentée lors de la 31^{ème} session ordinaire
de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des
Peuples
Pretoria, Afrique du Sud, Mai 2002**

Souad Abdennebi-Abderrahim
Conseillère Régionale pour la
Promotion des droits
fondamentaux de la Femme
Commission Economique pour
l'Afrique
Tel : 251 1 44 36 81
Fax : 251 51 27 85
E-mail : sabdennebi@uneca.org

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, honorable assemblée, je vous remercie de me permettre de prendre la parole au nom de la Commission Economique pour l'Afrique et je remercie particulièrement M. Germain Baricako, Secrétaire de la Commission de m'avoir invitée à participer à ces travaux.

Je souhaite pour commencer, vous présenter très brièvement la Commission économique pour l'Afrique et le Centre africain pour le genre et le développement que je représente plus précisément.

La Commission économique pour l'Afrique appelée communément la CEA est l'une des cinq Commissions économiques régionales qui opèrent sous la direction administrative des Nations Unies. C'est l'antenne régionale des Nations Unies chargée de soutenir le développement économique et social des Etats africains membres, d'encourager l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale au profit du développement en Afrique. Elle fait rapport au Conseil économique et social des Nations Unies par le biais de la Conférence des Ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification. Fondée en 1958, la CEA est domiciliée à Addis-Abeba en Ethiopie.

Parmi les sujets prioritaires de la CEA figure la prise en compte du genre dans les programmes de développement. Cet aspect est traité par l'une des divisions de la CEA qui est le Centre africain pour le genre et le développement dont l'acronyme est CAGED.

Créé depuis 1975, ce centre qui s'appelait initialement le Centre africain pour les femmes sert les structures nationales, sous régionales et régionales concernées par

la promotion de la femme. Il a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la mise en œuvre des conférences mondiales et régionales sur les femmes.

Après cette brève présentation de la CEA et du Centre africain pour le genre et le développement, permettez-moi Monsieur le Président de vous faire-part des recommandations du Groupe d'experts sur l'éducation aux droits des femmes qui s'est tenu à Ouagadougou en décembre 2001.

La réunion des experts sur le thème de « l'Education aux droits des Femmes en Afrique : Perspective sous régionale et meilleures pratiques de l'Afrique de l'Ouest », a été organisé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en partenariat avec l'Institut Panafricain pour le Développement, Afrique de l'Ouest (IPD/AOS).

Dix huit Experts de différents profils sélectionnés sur la base de leurs connaissances personnelles, (parmi ceux qui travaillent, dans les organisations de la société civile, des décideurs politiques dans les domaines des droits humains, de l'éducation et de la condition des femmes) provenant du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Liberia, du Mali, du Sénégal, de la Sierra Leone, et du Togo et quatre représentants d'organisations intergouvernementales et internationales (OHCHR, UNESCO et BM) ont participé à cette réunion.

OBJECTIFS ET PRINCIPAUX POINTS DE DISCUSSION

La réunion du groupe d'experts ad-hoc visait à examiner et compléter un document ayant une perspective sous régionale des meilleures pratiques sur « l'Education aux droits des femmes en Afrique de l'Ouest ». Ce document est réalisé sur la base de quatre études de cas (2 anglophones : Gambie, Ghana et

deux francophones : Guinée et Sénégal) pour fournir une analyse de la situation des programmes d'éducation aux droits des femmes qui ont été mis en œuvre dans ces pays dans le cadre de la décennie de l'éducation aux droits de l'homme 1995-2004. Le rapport de synthèse devrait, après avoir été enrichi par la contribution et les recommandations des participants, être publié et disséminé à un large public. Les principaux points de discussion étaient les suivants :

- L'échange des expériences relatives à la mise en œuvre par les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, du Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits humains (1995-2004) et le contenu des programmes, en se focalisant notamment sur les droits des femmes ;
- Le renforcement des capacités des experts en éducation et tous ceux qui sont intéressés par le renforcement du pouvoir d'action des femmes, à travers l'éducation aux droits humains ;
- La promotion des programmes et projets d'éducation et d'alphabétisation légale novateurs sur les droits des femmes ;
- Les moyens de production et de dissémination de la documentation sur les droits des femmes, aux groupes cibles ;
- Le partenariat entre gouvernements et organisations non gouvernementales, organisations populaires de masse et associations professionnelles impliquées dans l'éducation formelle et informelle aux droits humains.

RECOMMANDATIONS

Constatant les défaillances qu'enregistre la question de l'enseignement des droits humains et notamment celui des droits des femmes ; au niveau de l'éducation formelle et informelle d'une façon générale, et des faibles progrès enregistrés

dans ce domaine, les experts ont particulièrement relevé la méconnaissance du Plan d'action de la Décennie de l'éducation aux droits humains. En effet, selon les experts et les consultants chargés de l'élaboration des études, la plupart des personnes interrogées (simples citoyens comme décideurs), ignoraient l'existence aussi bien de la Décennie que du Plan d'action pour l'éducation aux droits humains et des obligations qui incombent aux Etats dans ce cadre. Les experts ont identifié les difficultés de mise en œuvre du Plan d'action et ont conclu qu'elles résultaient notamment :

- D'une information insuffisante relative à la Décennie et du Plan d'action qui a été mis en place
- De l'absence de volonté politique réelle
- Du déficit de ressources humaines spécialisées
- Du manque de coordination entre les différents acteurs
- De l'absence d'une structure de suivi et de coordination au niveau africain.

A ces différents problèmes, les experts ont fait les recommandations suivantes :

- Le suivi de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits humains au niveau du continent par une structure africaine telle que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- L'intégration de l'éducation aux droits des femmes dans les stratégies déjà existantes notamment le programme de lutte contre la pauvreté ;
- Un réel engagement des Etats en faveur de l'éducation au droits des femmes à travers les activités de plaidoyer ;
- Une meilleure coordination sur le terrain ;
- La formation des enseignants/formateurs aux droits humains ;

- Une meilleure diffusion des différentes Conventions et Plates-formes
- Et enfin saisir l'occasion de l'adoption et la ratification du Protocole additionnel de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes pour plaider pour la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour l'éducation aux droits humains.

Je porte à votre connaissance, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires et Membres de la CADHP qui souhaitent avoir plus de détails sur cette réunion qu'un compte rendu de ses travaux figurera très prochainement sur le site web de la CEA.

Je vous remercie de votre attention.

**COMMUNIQUE FINAL DE LA 31^{ÈME} SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMISSION AFRICAINE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

2 – 16 mai 2002
Pretoria, Afrique du Sud

1. La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a tenu sa 31^{ème} Session Ordinaire du 2 au 16 mai 2002, à Pretoria, Afrique du Sud, sous la présidence de M. Kamel Rezag Bara.

2. Ont participé à cette Session les Membres suivants:

Commissaire Kamel Rezag Bara, Président ;
Commissaire Jainaba John, Vice-Présidente ;
Commissaire Ibrahim Ali Badawi El Sheikh ;
Commissaire Hatem Ben-Salem ;
Commissaire Andrew Ranganayi Chigovera ;
Commissaire Vera Mlangazuwa Chirwa ;
Commissaire E.V.O. Dankwa ;
Commissaire Yaser Sid Ahmed El-Hassan ;
Commissaire Angela Melo ;
Commissaire Nyameko Barney Pityana ;
Commissaire Salamata Sawadogo.

3. Avant le début de la cérémonie d'ouverture de la 31^{ème} Session Ordinaire, le Président de la Commission Africaine Commissaire Kamel Rezag Bara, a fait observer une minute de silence en mémoire de Son Excellence M. Ide Oumarou, ex-Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), récemment décédé, qui avait convoqué la toute première session d'installation de la Commission Africaine le 2 novembre 1987 et qui avait procédé à l'inauguration du Siège de la Commission Africaine en juin 1989 à Banjul, Gambie.

4. La session a été officiellement ouverte par Son Excellence Monsieur Jacob ZUMA, Vice-Président de la République d'Afrique du Sud.

S.E.M. Jacob Zuma, a exprimé la joie et la fierté de son pays d'abriter cette 31^{ème} Session Ordinaire de la Commission Africaine. Il a indiqué

que l'Afrique du Sud a connu une histoire douloureuse qui a énormément contribué à la reconnaissance de la valeur des droits de l'homme.

Depuis près d'une décennie, la démocratie est désormais en marche en Afrique. Il a rappelé que Le NEPAD et l'Union Africaine qui sera bientôt mise en place représentent des approches crédibles pour sortir l'Afrique de sa situation actuelle. Monsieur Jacob ZUMA a invité les Etats qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole portant création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Enfin, le Vice-Président Zuma a réitéré son soutien aux activités de la Commission Africaine et a invité toutes les organisations de la société civile à renforcer leur collaboration avec la Commission dans ses missions de promotion et de protection des droits de l'homme en Afrique.

5. A la cérémonie d'ouverture, des allocutions ont été prononcées par S.E.M. Sgaïr Ould M'BARECK, Ministre de la Justice de la République Islamique de Mauritanie, en sa qualité de représentant des délégués des Etats Parties à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples présents à la Session et par M. Mohamed Genedy, au nom des Organisations Non Gouvernementales jouissant du statut d'observateur auprès de la Commission.
6. La Commission a entendu les déclarations de plusieurs représentants des Etats Parties, d'Institutions Nationales des Droits de l'Homme, d'Organisations Inter-Gouvernemental et Non-Gouvernementales ainsi que d'autres invités.
7. Les représentants des Institutions Nationales des Droits de l'Homme et des Organisations Non-Gouvernementales ont exprimé leurs vives préoccupations quant à la situation des droits de l'homme et des peuples qui prévaut dans de nombreux Etats Africains malgré les efforts déployés par la Commission à travers ses missions de promotion et son travail de protection. Des Etats membres ont également exercé leur droit de réponse.
8. Les membres de la Commission ont présenté leurs rapports sur les activités menées en cour de l'intersession. La Rapporteuse Spéciale sur les Prisons et les Conditions de Détention en Afrique, Dr Vera Mlangazuwa Chirwa a également présenté son rapport, de même que la Rapporteuse Spéciale sur les Droits de la Femme en Afrique, Dr Angela Melo.
9. La Commission Africaine a accordé le statut d'affiliée aux Institutions Nationales des Droits de l'Homme suivantes :
 - ✓ Le Comité National des Droits de l'Homme du Cameroun ;
 - ✓ La Commission Nationale des Droits de l'Homme du Togo ;
 - ✓ Le National Human Rights Initiative de l'Ile Maurice.

10. La Commission a également accordé le statut d'observateur aux Organisations Non-Gouvernementales ci-après :

- HURI-LAWS The Human Rights Law Service du Nigeria ;
- Women in Law in Southern Africa du Zimbabwe ;
- Groupe Lotus de la R. D. C. ;
- Développement 2000 du Benin ;
- Commonwealth Human Rights Initiative du Ghana.

11. Le Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme, avec la collaboration de HURISA et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, a tenu le Forum des ONG du 29 avril au 1^{er} mai 2002 à Pretoria en Afrique du Sud. D'importantes contributions issues de ce Forum ont été apportées aux travaux de la 31^{ème} Session.

12. Conformément à l'article 62 de la Charte Africaine, le Cameroun, le Lesotho et la Mauritanie ont présenté leur Rapport Initial tandis que le Togo a présenté son premier Rapport Périodique.

13. Dans le cadre de ses activités de promotion, la Commission a réitéré sa décision d'organiser des séminaires sur les thèmes suivants :

- Les droits économiques, sociaux et culturels
- Les réfugiés et personnes déplacées
- Les droits des personnes vivant avec un handicap
- Le droit à l'éducation

Le rapport sur l'Atelier sur la Prévention de la Torture et des Mauvais Traitements en Afrique ainsi que celui de la réunion du Groupe de Travail sur la Liberté d'expression ont été présentés au cours de cette Session.

14. La Commission Africaine a examiné vingt-quatre (24) communications. Elle a été saisie de huit (8) nouvelles communications, dont deux (2) ont été considérées irrecevables et une (1) communication a été retirée par le plaignant. L'examen des treize (13) autres communications a été renvoyé à la 32^{ème} Session.

15. La Commission Africaine se félicite de l'importante participation à sa 31^{ème} Session Ordinaire ; il y a avait trente-six (36) Etats Parties représentés par cent quarante-huit (148) participants, huit (8) Institutions Nationales de Protection et de Promotion des Droits de l'Homme comptant vingt-cinq (25) participants, cinquante et une (51) ONG africaines et internationales soit deux-cent huit (208) participants et quatre-vingt (80) autres invités. Ce qui fait un total de quatre cent soixante et un (461) participants.

16. La Commission a décidé de tenir la 32^{ème} Session Ordinaire à Banjul du 17 au 31 octobre 2002. La 33^{ème} Session Ordinaire se tiendra en Côte d'Ivoire, la 34^{ème} en Gambie et la 35^{ème} au Cameroun.
17. La Commission a adopté les résolutions suivantes :
 - La Ratification du Protocole Portant Création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
 - La Ratification des Statuts de Rome portant création de la Cour Pénale Internationale ;
18. La Commission a adopté le 15^{ème} Rapport Annuel d'Activités.
19. La Commission Africaine exprime ses sincères remerciements et sa profonde gratitude au Gouvernement d'Afrique du Sud, pour les facilités mises à sa disposition, l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont elle a été l'objet et qui ont contribué au bon déroulement et au succès des travaux de sa 31^{ème} Session Ordinaire.
20. La 31^{ème} Session Ordinaire a été clôturée le 16 mai 2002, par Son Excellence Monsieur Penuell Maduna, le Ministre de la Justice et du Développement Constitutionnel de la République d'Afrique du Sud.
21. Le Président de la Commission a tenu une Conférence de Presse après la cérémonie de clôture.

Fait à Pretoria, Afrique du Sud, le 16 mai 2002

> Press release: 23rd January 2002
>
> THE EUROPEAN UNION LAUNCHES ITS WEBSITE AT THE UNITED NATIONS
>
> Aiming to increase understanding of its activities at the United Nations,
> the European Union is launching an EU @ UN website. Managed jointly by the
> EU Presidency, the European Commission and the Council Secretariat in New
> York, it will give the latest news about EU-UN relations to the public,
> the media and the UN community.
>
> This achievement reflects the reality of regular and growing coordination
> of EU positions and actions throughout the UN system. It also demonstrates
> the extent to which the EU's Common Foreign and Security Policy has
> progressed since its inception in 1992.
>
> Hitherto, EU positions and information within the UN context were spread
> around many websites, including the Europa website, or have resided in
> websites in New York constructed by the EU member country holding the
> six-month rotating European Union Presidency. Now, with the launch of this
> new website, there is a one-stop-shop for such items at our permanent
> address:
> <http://www.europa-eu-un.org>
>
> Among its features, the website contains a multilingual (English, French
> and Spanish) and multifaceted search engine (by key words, date, subject,
> UN body, EU institution, world region, etc.). EU statements at the UN,
> press releases and policy documents are now available in a database format
> that makes it easy to locate current and past documents. It also sports an
> e-mail alert service for those who want to be informed about the latest
> news appearing on the website.
>
> In recognition of the importance of multilingualism within its own borders
> and at the UN, the website is available in the official languages of the
> 15 EU Member States*. All documents are loaded onto the search engine in
> English and French; Spanish documents will be added to the search engine
> for the duration of the current Spanish EU Presidency. EU priorities at
> the United Nations and general background information are posted in all
> eleven EU languages.
>
> We cordially invite you to visit the site. For any inquiries about the
> website and further information about EU-UN relations, please contact us
> at EUinfo@delusny.cec.eu.int. You will find at our website a complete
> directory of the EU institutions, the Presidency and the Member States.
>
>
>
> * Austria, Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Ireland,
> Italy, Luxembourg, the Netherlands, Portugal, Spain, Sweden and the United
> Kingdom
>
>
>



- att1.eml